# LE GRAND ACCORD META AUX ÉTATS-UNIS

écrit par Nathalie Schlenker | septembre 8, 2026

En 2023, vingt-neuf États américains ont intenté une procédure conjointe contre Meta devant le tribunal fédéral d'Oakland, en Californie. Parallèlement à cette action fédérale, des procédures distinctes étaient également pendantes dans plusieurs États. En août, le procès intenté par la Californie, le Colorado, le Kentucky et le New Jersey a débuté.

En substance, il est reproché à Meta de n'avoir pris aucune mesure pour empêcher que les jeunes ne deviennent dépendants aux réseaux sociaux.

## Pourquoi Meta conclut-il un accord ?

Le jury a pu consulter des documents internes et a entendu des employés actuels et anciens de Meta. Ceux-ci ont notamment témoigné au sujet de mesures de sécurité qui n'étaient pas activées par défaut, car des paramètres plus stricts auraient pu nuire aux chiffres d'utilisation.

Un accord a finalement été conclu. L'entreprise ne reconnaît aucune faute. Elle ne reconnaît pas qu'Instagram a été conçu de manière addictive. Il a également été expressément stipulé que l'accord *ne constitue pas un précédent* en dehors des États américains concernés.

## Combien Meta doit-il payer ?

Meta verse une somme allant jusqu'à 17,1 milliards de dollars aux États et territoires participants. En incluant l'accord distinct conclu avec le Texas, le montant total atteint environ 18 milliards de dollars.

## Qu'est-ce que Meta a encore promis ?

L'accord avec les États américains prévoit que Meta intègre de nouvelles mesures de précaution pour les mineurs sur les réseaux sociaux — uniquement aux États-Unis :

- un maximum de deux heures par jour ;
- aucun accès au *feed* entre minuit et 6 heures ;

- moins de notifications pendant les heures scolaires ;
- la possibilité de choisir un *feed* non personnalisé ;
- des pauses obligatoires lors du *scrolling*.

## Pourquoi uniquement aux États-Unis ?

Meta accepte des mesures visant à freiner un usage problématique, mais apparemment uniquement là où une pression suffisante est exercée par des litiges judiciaires.

## Et notre jeunesse belge ?

La jeunesse belge n'est à ce jour pas encore protégée et continue de bénéficier d'un accès pleinement illimité à la version la plus addictive.

## Que va-t-il se passer maintenant ?

Il semble toutefois que la pression européenne ne tardera pas à suivre. Après tout, si une limite de temps, un verrouillage nocturne et un *feed* moins intrusif protègent les jeunes Américains, pourquoi les jeunes d'Anvers ou de Bruxelles ne bénéficieraient-ils pas de cette même protection ?

*Vous avez des questions relatives à la réglementation numérique, à la responsabilité des plateformes ou à la protection des mineurs en ligne ? N'hésitez pas à nous contacter via info@studio-legale.be ou www.studio-legale.be.*

Liens média

- AP news
- VRT NWS
- De Tijd